

FSC® – Bois Contrôlé RÉSUMÉ DU SYSTÈME DE DILIGENCE RAISONNABLE

Organisation:

Produits Forestiers Temrex 521, route 132 Ouest Nouvelle (Québec) GOC 2G0 SAI-COC-001864

Préparé par:

Sophie Desbiens
Sophie.desbiens@temrex.com
(418) 794-2211 poste 230

Note: Ce sommaire public a été préparé par l'organisation en amont de l'audit afin de rencontrer les exigences 6.1 et 6.2 de la norme FSC-STD-40-005 V3-0.

L'information s'y retrouvant a été vérifiée par l'équipe d'audit.

1 SYSTÈM DE DILIGENCE RAISONNABLE (SE

(Cette section a été préparée par l'organisation et vérifiée par l'équipe d'audit.)

1.1 Développement du Système de Diligence Raisonnable

Le SDR a été développé par:	
∠ L'organisation	
☐ Une tierce partie	
L'analyse de risque a été développé par Produits Forestiers Temrex, avec le support d'un consultant.	

1.2 Description des changements apportés au SDR depuis le dernier audit

Changements au SDR
☑ Cocher si non-applicable (aucun changement au SDR depuis le dernier audit)
Résumé des changements apportés au SDR (ajout de nouveaux fournisseurs, changement dans le district d'approvisionnement ou à
l'analyse de risque. Ajout/retrait de mesures de contrôle, etc.) :

1.3 Structure de la chaîne d'approvisionnement (compléter un tableau par site)

Nom du site et ID:	
i) Nb. de fournisseurs	Au final, le bois sujet à l'analyse de risque provient de la partie de l'UA 111-61 qui n'est pas certifié et des petits propriétaires privées qui n'ont pas adhérés à la certification du Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie.
ii) Nb. De sous-fournisseurs	0
iii) Types de fournisseurs	Producteurs forestiers.
iv) Longueur moyenne de la chaîne d'approvisionnement	1
v) Risque de mélange d'intrants non-contrôlés	faible

1.4 Description du Système de Diligence Raisonnable (SDR)

Districts d'origine	Niveau de risque	Analyse de risque applicable
Province de Québec : région administrative	Cat 1 : Risque faible	Analyse de risque préparé par
de la Gaspésie et du Bas-St-Laurent	Cat 2 : Risque faible	Temrex. (26 septembre 2017)
	Cat 3 : Risque faible	
	Cat 4 : Risque faible	
	Cat 5 : Risque faible	

1.5 Procédure de gestion des plaintes

Doc ID: 7496 / Issue Date: Dec.2016

Procédure de gestion des plaintes
Une procédure de gestion de plaintes est mise en œuvre par Temrex.

1.6 Coordonnées de la personne responsable de la gestion des plaintes

Coordonnées de la personne responsable de la gestion des plain	tes

Nom:	Sophie Desbiens, ing.f.	
Titre:	Coordonnatrice, gestion environnementale	
Adresse:	521, route 132 Ouest	
	Nouvelle (Québec) G0C 2G0	
Téléphone:	(418) 794-2211 (230)	
Courriel:	Sophie.desbiens@temrex.ca	

1.7 Mesures de contrôle mises en œuvre

Mesures de contrôle		
☑ Non applicable (L'organisation a désigné un risque faible pour tous ses districts d'origine et tous ses fournisseurs)		
Catégorie de risque	Mesures de contrôle	
1) Bois illégal	N/A	
2) Bois récolté en violation des droits traditionnels et humains	N/A	
3) Bois récolté de forêts ou des HVC sont menacées par les activités d'aménagement	N/A	
4) Bois provenant de conversion en plantation ou usage non-forestière	N/A	
5) Bois provenant de forêts contenants des arbres génétiquement modifiés	N/A	
6) Risque de contamination de bois non contrôlé dans la chaîne d'approvisionnement	N/A	

1.8 Résumé des consultations des parties intéressées effectuées par l'organisation

Consultation des parties intéressées	
☐ Non-applicable (L'organisation n'a pas effectué de consultation des parties intéressées)	
Note: La consultation comme mesure de contrôle est obligatoire lorsque l'organisation s'approvisionne de zones ou le risque pour	
les catégories #2 et #3 n'a pu être désigné comme faible (voir clause 4.8 de STD-40-005 V3-0)	
Le processus de consultation publique est en cours de réalisation. Les résultats ne sont pas encore disponibles.	

1.9 Experts engagées par l'organisation pour développer/valider l'analyse de risque étendue et/ou les mesures de contrôle

Experts ☑ Non-applicable (Les SDR ne requièrent pas l'input d'un expert en vertu de FSC-STD-40-005 V3, clause 4.9)			
Nom	Qualification	License/Accréditation	Service rendu

1.10 Vérification(s) terrain en forêt par l'organisation – Résumé du processus et des constats

(-,)
Vérification(s) terrain en forêt
☑ Non-applicable (Les mesures de contrôle de l'organisation ne requirent pas de vérification terrain en forêt)

Liste des unités d'aménagement visitées :		
Justification de l'échantillonnage:		
Résumé des constats:		
Action prises suite aux non-conformités identifiées:		
Justification pour l'exclusion de données confidentielles:		
1.11 Vérification(s) chez les fournisseurs par l'organisation –Résumé du processus et des constats		
Supplier vérification Non-applicable (Les mesures de contrôle de l'organisation ne requirent pas de vérification chez les fournisseurs)		
Fournisseurs échantillonnés :		
Justification de l'échantillonnage:		
Résumé des constats:		
Action prises suite aux non-conformités identifiées:		
Justification pour l'exclusion de données confidentielles:		
1.12 Demande d'extension du délai pour l'adoption des analyse de risque du FSC		
Extension Non-applicable. (L'organisation n'a pas demandé d'extension du délai de 6 mois)		
Pays:		
Date d'approbation de l'analyse de risque du FSC:		
Date limite d'adoption (délai de 6 mois):		
Nouvelle date limite d'adoption : (+2 mois) :		
Circonstances hors du contrôle de l'organisation:		
Approuvé par (Gestionnaire technique SAI Global):		

Annexe A: Analyse de risque

IMPORTANT : Une (ou plusieurs) analyses de risque complète doivent être fournie à l'auditeur. Les résumés d'analyse de risque ne sont plus permis. Seule l'information confidentielle peut en être retirée.			

Doc ID: 7496 / Issue Date: Dec.2016